



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Moniteur
belge



14154518

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

04 AOUT 2014
Greffe

N° d'entreprise 0457059248

Dénomination

(en français) **TOURNAI MEAT INDUSTRY**

(en anglais) **TMI**

Forme juridique **SOCIETE ANONYME**

Siège **RUE PASQUIER GRENIER 12 - 7500 TOURNAI**

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION ADMINISTRATEURS EN ADMINISTRATEUR
DELEGUE**

L'assemblée générale extraordinaire constate que les administrateurs suivantes ont été nommés par rapport de l'assemblée générale ordinaire du 11/06/2007, publié au Moniteur Belge du 25/10/2007 :

- Jean-Claude Vandevenne (NN 47.02.09-129-20)
- Jean-Pierre Vandevenne (NN 45.11.29-099-53)
- SA Vandevenne Frères, représentée par Jean-Claude Vandevenne

Le même jour, le conseil d'administration a décidé de nommer Jean-Claude Vandevenne comme président du conseil d'administration et administrateur délégué.

Faute de renouvellement de leurs mandats, ceux-ci ont pris fin le 11/06/2013. Ainsi, il n'y a strictement pas de conseil d'administration valable constitué dès que cette date. Néanmoins, ce conseil d'administration a continué à diriger et administrer la société.

Nonobstant le fait que la société n'a pas un conseil d'administration, valablement constitué (cfr. supra), les personnes suivantes ont donné leur démission en qualité d'administrateur (et/ou administrateur délégué) par écrit, à l'attention du conseil d'administration (plutôt que l'assemblée générale), à la date du 14 juillet 2014 :

- Jean-Claude Vandevenne (NN 47.02.09-129-20)
- Jean-Pierre Vandevenne (NN 45.11.29-099-53)
- SA Vandevenne Frères, représentée par Jean-Claude Vandevenne

L'assemblée générale en prend note.

Vue que les mandats comme administrateurs et administrateur délégué ont pris fin quelque temps passé, et vue qu'entretemps ce conseil d'administration a continué à diriger et administrer la société, l'assemblée générale décide avec unanimité de refuser décharge au conseil d'administration.

L'assemblée générale formule de réserve expresse concernant toutes les actions prises par le conseil d'administration dès que le 11 juin 2013 jusqu'à aujourd'hui.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

seul le recto, page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

L'assemblée générale extraordinaire décide avec unanimité des voix de nommer les administrateurs suivants, qui accepte, pour une durée de six ans:

- Edwig Tanghe
- Druma SPRL (RPM 0834.059.547) représenté par Magali Druwel, nommé par le gérant de la société selon le rapport du gérant du 15/07/2014, qui accepte
- Cadus SA (RPM 0874.968.902) représenté par Johan Castelein, nommé par le conseil d'administration du société selon le rapport du conseil du 15/07/2014, qui accepte

Immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2014, le conseil d'administration a décidé d'accepter, à l'unanimité des voix, la nomination de Cadus SA, représentée par le représentant permanent Johan Castelein, comme administrateur délégué et président du conseil d'administration.

Lu et approuvé,

Cadus SA,
représentée par Johan Castelein
Administrateur délégué